



PRESTATIONS SANTÉ 2022

HOSPIT' SANTE

HOSPITALISATION	
Honoraires médicaux	
Chirurgiens, anesthésistes, obstétriciens OPTAM-CO ou non	100% TM + 60% BR
Chambre particulière	
Chambre particulière ⁽²⁾ Court séjour, Maternité, Psychiatrie, SSR - 90 jours / an	3 premiers jours : 75 € / jour puis 45 € / jour
Chambre particulière ⁽²⁾ Ambulatoire - 90 jours / an	15 €
Autres frais	
Forfait journalier: Etablissements de santé et psychiatriques, hors établissements médico-sociaux ⁽¹⁾	Frais réels
Participation forfaitaire de l'assuré aux actes et frais d'hospitalisation > 120 euros	Frais réels
Frais d'accompagnant ⁽³⁾ : Hébergement et restauration au sein de l'établissement - 90 jours / an	39 €
Transport remboursé par l'Assurance maladie	100% TM
Autres frais ⁽⁴⁾ Fournitures médicales, Coiffeur, Pédicure, Manucure, Télévision - Forfait annuel	60 €
SERVICES	
MMJ Assistance - Assistance à domicile (Aide à domicile, services de proximité, Aide au déménagement, Prévention stress au travail, Prise en charge des enfants, conduite à l'école...)	oui
MédecinDirect : Téléconsultation médicale 7j/7 H24	oui
Carte mutuelle - Tiers payant sur présentation	oui
Magazine MMJ - Trimestriel	4/an
Espace adhérent - Espace personnel	oui

(1) ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX: Absence de remboursement du forfait journalier pour les séjours en EHPAD - Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes - maison de retraite médicalisée dont le but est d'accueillir et d'assister les personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie; MAS - Maison d'Accueil Spécialisée - établissement médico-social accueillant des personnes adultes souffrant d'un handicap mental ou physique et en état de dépendance.

(2) CHAMBRE PARTICULIERE :

- pour les établissements conventionnés par la Mutualité Fonction Publique (RFH): le remboursement de la chambre particulière est majoré et le reste à charge est nul ou maîtrisé, - remboursement majoré en court séjour les 3 premiers jours d'hospitalisation.

(3) FRAIS D'ACCOMPAGNANT : enfants mineurs, adultes de plus de 70 ans ou personnes en situation de handicap sur présentation d'un justificatif.

(4) AUTRES FRAIS : dépense réalisée durant l'hospitalisation au sein de l'établissement: remboursement sur présentation d'une facture détaillée